

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 22 avril 2016

1<sup>ère</sup> **Commission**  
N° CP-2016-4-1-4

**Service instructeur**  
Direction des Finances

**Service consulté**

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
COLMAR HABITAT  
ACQUISITION AMÉLIORATION DE 2 LOGEMENTS À COLMAR**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à COLMAR HABITAT à hauteur de 100 % pour un prêt PLAI de 103 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements situés 11 rue des Tonneliers à COLMAR.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de COLMAR HABITAT, relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt PLAI de 103 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements situés 11 rue des Tonneliers à COLMAR.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement en date du 28 octobre 2013.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 159 740 € est prévu selon le tableau ci après :

Subvention Conseil départemental du Haut-Rhin – aides à la pierre	16 000 €
Subvention Conseil départemental du Haut-Rhin – fonds propres	8 000 €
Prêt CDC PLAI	103 000 €
Emprunt PLURIAL 1 % - 40 ans	18 000 €
Fonds propres	14 740 €
<b>TOTAL</b>	<b>159 740 €</b>

Les caractéristiques du prêt à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PLAI</b>
Identifiant de la Ligne du Prêt	5116120
Montant de la Ligne du prêt	103 000
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	0,55 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	18 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2 %
Taux d'intérêt	0,55 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ce prêt peut bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN